

.....

Décision n° 2022-016
RM/PL/AP/MB

Objet : Convention d'occupation du domaine privé communal, à titre précaire et révocable

Commune de BOUC BEL AIR/ Madame FILI Dominique et Monsieur GIACALONE Jean Michel

Vu la délibération en date du 8 juin 2020 mettant en application les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 22 mars 2021 approuvant la convention d'occupation du domaine privé communal, à titre précaire et révocable, au bénéfice de Madame FILI Dominique et Monsieur GIACALONE Jean Michel concernant une emprise d'environ 155m² issue de la parcelle communale cadastrée section BD n°34 et autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses potentielles reconductions,

Considérant que la convention d'occupation du domaine privé communal arrive à son terme au 31 août 2022 et que Madame FILI Dominique et Monsieur GIACALONE Jean Michel souhaitent la prolonger.

DÉCIDE

ARTICLE 1

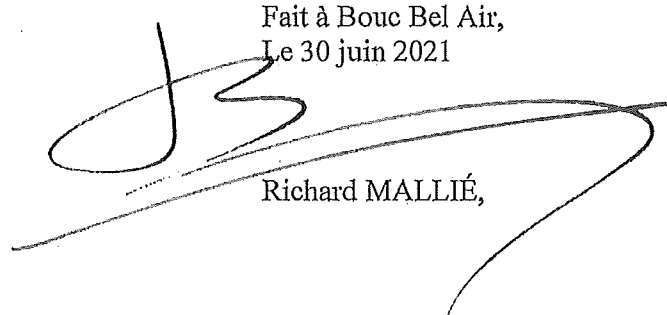
La convention d'occupation du domaine privé communal, à titre précaire et révocable, au bénéfice de Madame FILI Dominique et Monsieur GIACALONE Jean Michel concernant une emprise d'environ 155m² issue de la parcelle communale cadastrée section BD n°34 est renouvelée pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

ARTICLE 2

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet

Fait à Bouc Bel Air,
Le 30 juin 2021



Richard MALLIÉ,